

Formation recyclage à l'Habilitation Electrique B0 H0 H0V (Exécutant et chargé de chantier)

Objectif de la formation :

Être capable de respecter les consignes de sécurité définies par la publication NFC 18-510 dans le cadre de la brochure ED 6127 de l'INRS.

Être capable d'appliquer ces prescriptions aux domaines et situations propres à son environnement de travail.

Permettre à l'employeur de délivrer l'habilitation électrique à son salarié.

Durée : 7 heures en présentiel

Public Concernée Personnel d'exploitation ou d'entretien "non-électricien"

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap : pour toute personne en situation de handicap, un contact sera pris en amont pour l'organisation de l'action de formation.

Nombre de Stagiaires : de 4 stagiaires **Minimum** à 10 stagiaires **Maximum**

Prérequis : être titulaire du titre d'Habilitation correspondant

Coût de la formation : Sur Devis

Contenu de la formation :

Module R 1 : Thèmes Communs recyclage	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des accidents et presque accidents : processus et conséquences avérées ou potentielles • Pratiques professionnelles • Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure • Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation • Evaluation du risque électrique
Module R2 : Thème Spécifique aux B0 H0 H0V (Exécutant et chargé de chantier)	<ul style="list-style-type: none"> • Habilitation indice 0 : limite, zones, analyse des risques et mesures de prévention. • Documents : type et utilisation (pour chargé de chantier uniquement) • Protection collective : mesures, équipements et signalisation. • Equipements de travail utilisés (échelles, outils à main, ...) : risques et mise en œuvre. • Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installation électriques.

Méthodes pédagogiques :

- Diaporama
- Pratique intégrée à la théorie
- Démonstration
- Apprentissage
- Mise en situation
- Evaluations formative et certificative

Modalité d'évaluation des acquis :

- Formateur certifié Formateur habilitations électriques
- Le formateur évalue les acquis des stagiaires (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnaires (QCM) en théorie et d'une épreuve en pratique (grille d'évaluation détaillée).

- *Périodicité de la formation : Les formations sont à renouveler tous les 36 mois (recommandé).*

- Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.
- Un avis préparatoire à l'habilitation du personnel visé par le formateur est transmis à l'employeur sur la base de l'évaluation des acquis du stagiaire.
- Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.